

TB/HM

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 6 JUIN 1963

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DES AFFAIRES
INTERIEURES DE LA SECURITE &
DE LA DEFENSE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 251 /PR/MAISD-P. ANNÉE 1963

SOMMAIRE:
Nominations

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

AMPLIATIONS:

ORIGINAL.	I
J.C.R.D.	I
MAISD.	4
M.F.T.	I
M.E.F.P.	I
S.G.C.M.	IO
S.A.N.	IO
M.J.L.	I
D.P.	2
S.F.	5
C.F.	I
F.P.	I
F.B.	I
D.I.	I
TRESOR.	I
INFO-RADIO.	I
DEP.NORD-O.I	
S/P.DJOUGOU	
ARR.BARTAGO	
INTERESSES	2
ARR.SEMERE.	I

VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU la Loi n°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRET:

ARTICLE 1°- Monsieur ADAM ALASSANE, Infirmier des **Grandes Endemies** en service à Djougou est nommé Chef de l'Arrondissement de Sèmèrè.

ARTICLE 2°- Monsieur KPEKPASSI Salifou Michel, est nommé Chef de l'Arrondissement de Partago.

ARTICLE 3°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Pour LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE absent,
Le Ministre d'Etat chargé de l'intérim :

Par le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense,

M. AROUNA.

OKE ASSOGBA